

## Bilan 2021-2023 des signalements de violences sexistes, sexuelles, discriminatoires et de harcèlement moral

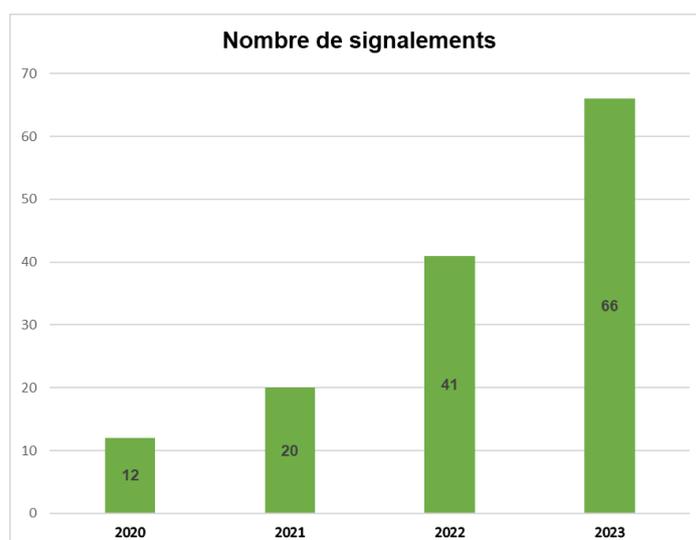
### Mission égalité

#### Une augmentation continue du nombre de signalements chaque année

Entre 2020 et 2023, les deux cellules de recueil des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les étudiant·es et pour les personnels ont enregistré 127 signalements.

En 2 ans, entre 2021 et 2023, le nombre de signalements a plus que triplé, passant de 20 en 2021 à 66 en 2023.

Ce bilan global est à mettre en parallèle de l'augmentation importante des actions de prévention (informations, sensibilisations, formations) relatives aux violences sexistes, sexuelles et discriminatoires, déployées depuis 2021 par la mission égalité, conjointement avec les services et les composantes de l'université concernées. Le dispositif de signalement est de plus en plus connu de la population étudiante et des personnels.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

On compte un signalement pour un dossier et par convention, un dossier peut concerner une ou plusieurs personnes qui signalent, une ou plusieurs victimes, une ou plusieurs personnes mises en cause. Un dossier est ouvert à partir du moment où nous sommes sollicité·es dans

le cadre du dispositif de signalement, y compris dans les cas où la personne qui signale ne donne pas suite à une proposition de premier rendez-vous.

## Principales caractéristiques des signalements

### Types de faits de violence signalée

3 signalements sur 4 recueillis entre 2021 et 2023 concernait des faits supposés de violences sexistes et sexuelles.

Dans la majorité des cas, il s'agit de faits de harcèlement sexuel.

Types de faits de violence signalée*		2021	2022	2023	Total
<b>Violences sexistes ou sexuelles</b>	Agissements ou injures sexistes, lesbophobes ou homophobes, exhibitionnisme, voyeurisme, prostitution	<b>20</b>			
	Harcèlement sexuel**	7	6	21	<b>34</b>
	Agression sexuelle ou tentative d'agression sexuelle	<b>7</b>			
	Viol ou tentative de viol	<b>7</b>			
	Violences au sein du couple ou violences intrafamiliales	nr	nr	7	<b>7</b>
<b>Sous-total Violences sexistes ou sexuelles</b>		<b>75</b>			
<b>Violences discriminatoires à caractère raciste, lgbtphobe ou en raison d'un ou de plusieurs autres critères de discrimination prévus par la loi</b>		<b>15</b>			
<i>dont violences à caractère raciste</i>		<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
<b>Harcèlement moral</b>		3	7	6	<b>16</b>
<b>Non renseigné</b>		0	0	5	<b>5</b>
<b>Autres</b> (dysfonctionnements encadrement, problème notation, propos agressifs, agression physique, menaces de mort, etc.)		3	7	6	<b>16</b>
<b>Total signalements</b>		<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

\*Il s'agit des faits caractérisés supposés des violences relatées dans le cadre du recueil des signalements.

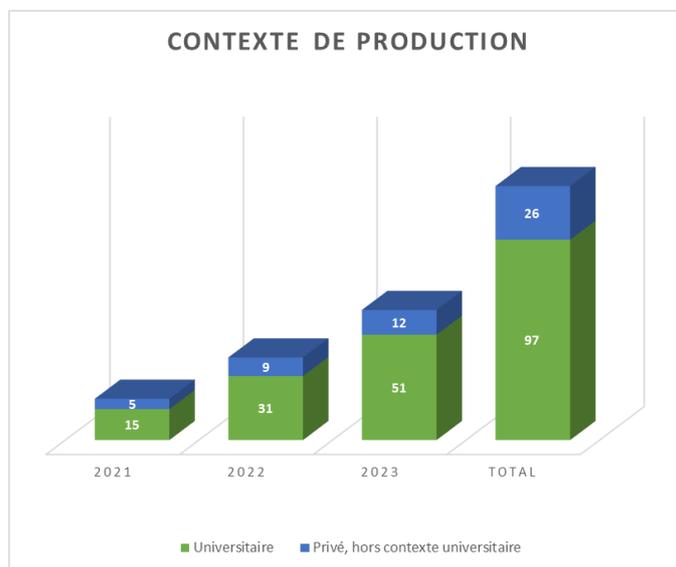
*\*\*cf. Article 222-33 du Code pénal ; Article 6 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors ; Article L1153-1 du Code du travail.*

Pour un dossier de signalement, il y a très souvent plusieurs faits de violence signalée. Ici, n'a été comptabilisé que le fait le plus grave aux yeux de la loi.

Nota bene : pour des raisons de garantie de confidentialité, lorsque le nombre de types de faits pour une ou plusieurs années est inférieur à 3, on ne le mentionne pas. C'est la raison pour laquelle certaines données sont regroupées sur plusieurs années.

## Contexte de production des faits signalés

Près de trois quarts des situations signalées concernent des violences qui se sont déroulées dans le cadre universitaire. Il peut s'agir de violences au travail, pendant les cours, à l'occasion d'un stage, de cyberviolences, etc.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Pour un dossier de signalement, il peut y avoir plusieurs contextes de production des faits signalés. Par ailleurs, pour certains dossiers, le contexte de production des faits signalés n'est pas connu.

## Genre supposé et statut des victimes

Entre 2021 et 2023 :

- 80 % des victimes sont des femmes seules ;
- plus de la moitié des victimes sont des étudiant·es seul·es.

Genre supposé des victimes	
	Total 2021-2023*
<b>Femme</b>	<b>101</b>
<b>Homme</b>	<b>13</b>
<b>Autres situations</b> (par exemple : nombre ou genre des victimes indéterminés, signalements collectifs)	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>127</b>

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule victime identifiée. Il peut s'agir de plusieurs victimes du même genre ou de genres différents.

Statut des victimes				
	2021	2022	2023	Total
<b>Etudiant·e</b>	12	18	40	<b>70</b>
<b>Agent·e</b>	5	12	14	<b>31</b>
<b>Autres situations</b> (par exemple : nombre ou statut des victimes indéterminés, signalements collectifs)	3	11	12	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule victime identifiée. Il peut s'agir de plusieurs victimes du même statut ou de statuts différents.

## Genre supposé et statut des personnes mises en cause

Entre 2021 et 2023 :

- plus de 60 % des personnes mises en cause sont des hommes seuls, majoritairement pour des faits de violences sexistes ou sexuelles ;
- aucune des femmes seules mises en cause ne l'a été pour des faits de violences sexistes ou sexuelles. La majorité des types de faits reprochés relèvent du harcèlement moral ou discriminatoire à caractère raciste.
- de nombreux signalements mettent en cause plusieurs personnes de genre et de statut identique (exemple : plusieurs agents) ou différent (exemple : deux agent·es et un groupe d'étudiant·es ou une entité).

<b>Genre supposé des personnes mises en cause</b>	
	<b>Total 2021-2023*</b>
<b>Femme</b>	<b>14</b>
<b>Homme</b>	<b>78</b>
<b>Autres situations</b> (par exemple : nombre ou genre des personnes mises en cause indéterminés, signalements collectifs)	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>127</b>

Champ : ensemble du personnel et des étudiant-es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s'agir de plusieurs personnes mises en cause du même genre ou de genre différent.*

<b>Statut des personnes mises en cause</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
<b>Etudiant-e</b>	4	8	16	<b>28</b>
<b>Agent-e</b>	5	8	21	<b>34</b>
<b>Proche ou connaissance, hors contexte universitaire</b>	4	3	13	<b>20</b>
<b>Autres situations</b> (par exemple : nombre ou statut des personnes mises en cause indéterminés)	7	22	16	<b>45</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Champ : ensemble du personnel et des étudiant-es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s'agir de plusieurs personnes mises en cause du même statut ou de statut différent.*

## Principales actions réalisées

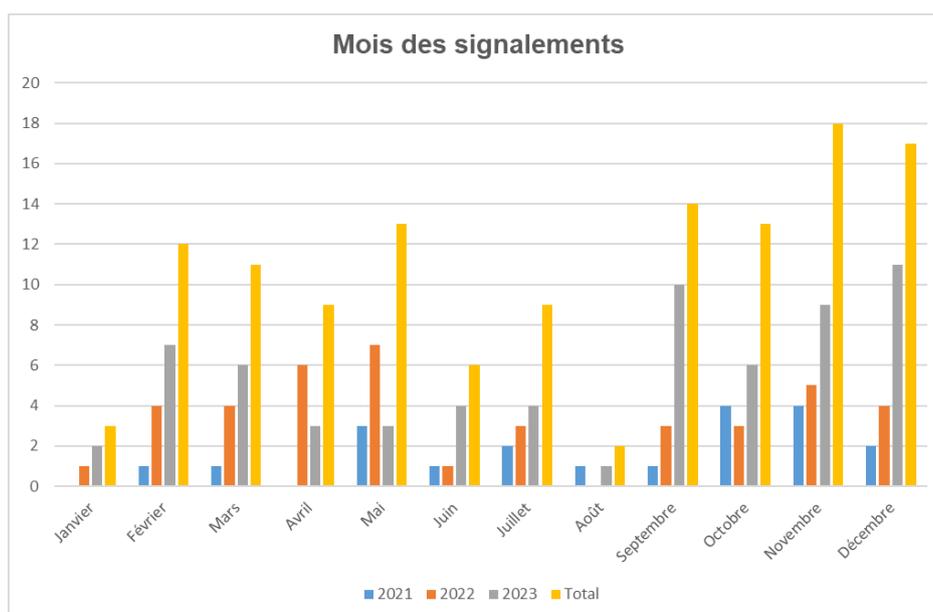
### Modalités de première saisine

Entre 2021 et 2023 :

- un peu plus d'un tiers des signalements ont été réalisés via les adresses courriels génériques de signalement dédiées : [vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr](mailto:vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr) et [drh.harcelement@univ-eiffel.fr](mailto:drh.harcelement@univ-eiffel.fr) . Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes.
- La majorité des signalements se déroulent au 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire avec un pic autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre.

Modalités de saisine des cellules de recueil des faits signalés				
	2021	2022	2023	Total
<b>vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr ou drh.harcelement@univ-eiffel.fr</b>	10	10	30	<b>50</b>
<b>Adresses courriels individuelles de membres des cellules de signalement</b>	4	15	19	<b>38</b>
<b>mission.egalite@univ-eiffel.fr</b>	4	8	13	<b>25</b>
<b>Autres</b>	2	8	4	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

## Statut des personnes qui signalent

Entre 2021 et 2023, près de la moitié des signalements ont été réalisés par les témoins des situations de violence.

Il s'agit dans tous les cas de membres du personnel de l'université, et notamment des sentinelles égalité.

Statut des personnes qui signalent				
	2021	2022	2023	Total
<b>Victime</b>	11	17	33	<b>61</b>
<b>Témoin</b>	8	24	33	<b>65</b>
<b>Non renseigné</b>	1	0	0	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

## Statut des signalements

En juillet 2024, la quasi-totalité des signalements, dont la première alerte se situe entre 2021 et 2023, sont clôturés. 4 dossiers sont encore en cours de traitement (réunion de l'instance disciplinaire notamment).

Un dossier clôturé peut avoir été traité dans le cadre de mesures de recadrage, de procédures disciplinaires ou simplement des conseils d'orientation. Il peut aussi s'agir d'un dossier non résolu où par exemple la victime n'a pas souhaité donner suite aux démarches entamées.

Statut des signalements				
	2021	2022	2023	Total
<b>Clôturé</b>	19	40	64	<b>123</b>
<b>En cours</b>	1	1	2	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>127</b>

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

## Mesures d'écoute et de traitement

Les mesures de recadrage peuvent être associées ou non à d'autres mesures de type disciplinaire.

Entre 2021 et 2023, moins de la moitié des signalements ont donné lieu à un rendez-vous d'écoute (55 sur 127).

Tous les dossiers qui font l'objet d'un rendez-vous d'écoute ne sont pas transmis à la cellule de traitement des faits signalés. En effet, les écoutant-es respectent strictement l'avis des victimes qui doivent être d'accord avec la démarche.

En 2023, 1 dossier de signalement sur 3 transmis à la cellule de traitement des faits signalés a donné lieu à la saisine d'une instance disciplinaire (5 sur 15). Pour compléter les informations sur le traitement réalisé, il est pertinent de consulter le bilan d'activité de la section disciplinaire.

En outre, une orientation interne et externe des victimes est réalisée de façon quasi systématique. Cette orientation peut avoir lieu dans le cadre de l'entretien effectué par le binôme d'écoute, dès le signalement ou après l'entretien.

<b>Mesures d'écoute et de traitement mises en œuvre</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
<b>Entretien avec un binôme d'écoute</b>	13	15	27	<b>55</b>
<b>Dossier de signalement transmis à la cellule de traitement des faits signalés</b>	nr	nr	15	<b>15</b>
<b>Recadrage de la ou des personnes mises en cause</b>	6	20	23	<b>49</b>
<b>Mesures conservatoires</b>	3	1	3	<b>7</b>
<b>Enquête interne</b>	3	4	5	<b>12</b>
<b>Saisines instance disciplinaire</b>	3	1	5	<b>9</b>
<b>Sanctions disciplinaires</b>	3	1	4	<b>8</b>
<b>Autres mesures de protection</b>	0	4	2	<b>6</b>
<b>Signalement article 40*</b>	4	1	2	<b>7</b>

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\* Signalement au Procureur de la République par le Président de l'université dans le cadre l'article 40 du Code de procédure pénale : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*

En 3 ans, la mission égalité a acquis une meilleure connaissance des structures locales d'aide aux victimes. Elle s'appuie également de façon importante sur l'expertise des services de santé universitaire et d'action sociale.

Il faut aussi noter la mise en place en septembre 2023 des permanences juridiques du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Sud Est Francilien. Sur 10 permanences de 3h réalisées entre septembre 2023 et juin 2024, 22 personnes sont venues à un entretien.